



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
CREATEURS DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS  
(SPECT)  
5, rue Cernuschi  
75017 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**  
*(Dossier destiné au Journal Officiel)*

**société de commissariat aux comptes**  
inscrite à la compagnie régionale de paris

5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent sur Marne - Tél : 01 48 85 34 67 - Fax : 01 48 89 73 29 - email : [agorex@agorex.fr](mailto:agorex@agorex.fr)  
s.a.r.l. au capital de 40.000 euros - r.c.s. : créteil B 478.678.030 - siret : 478.678.030.00026 - a.p.e. : 6920Z

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
CREATEURS DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS  
(SPECT)**

**5, rue Cernuschi**

**75017 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 8 Mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SYNDICAT DES PRODUCTEURS CREATEURS DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

**société de commissariat aux comptes**  
inscrite à la compagnie régionale de paris

5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent sur Marne - Tél : 01 48 85 34 67 - Fax : 01 48 89 73 29 - email : [agorex@agorex.fr](mailto:agorex@agorex.fr)  
s.a.r.l. au capital de 40.000 euros - r.c.s. : créteil B 478.678.030 - siret : 478.678.030.00026 - a.p.e. : 6920Z

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes expose les principes, règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles, principes et méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application, en particulier : Le rattachement des charges et des produits à l'exercice concerné et la constatation des créances et dettes en fin d'exercice. Et d'autre part que les actifs du syndicat n'étaient pas surévalués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

**société de commissariat aux comptes**

inscrite à la compagnie régionale de paris

5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent sur Marne - Tél : 01 48 85 34 67 - Fax : 01 48 89 73 29 - email : [agorex@agorex.fr](mailto:agorex@agorex.fr)  
s.a.r.l. au capital de 40.000 euros - r.c.s. : créteil B 478.678.030 - siret : 478.678.030.00026 - a.p.e. : 6920Z

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

### **société de commissariat aux comptes**

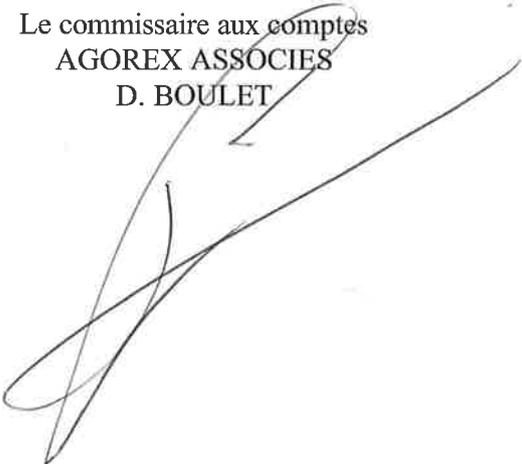
inscrite à la compagnie régionale de paris

5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent sur Marne - Tél : 01 48 85 34 67 - Fax : 01 48 89 73 29 - email : [agorex@agorex.fr](mailto:agorex@agorex.fr)  
s.a.r.l. au capital de 40.000 euros - r.c.s. : créteil B 478.678.030 - siret : 478.678.030.00026 - a.p.e. : 6920Z

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogent, le 18 Juin 2018

Le commissaire aux comptes  
AGOREX ASSOCIES  
D. BOULET



**société de commissariat aux comptes**  
inscrite à la compagnie régionale de paris

5 rue Jean Monnet - 94130 Nogent sur Marne - Tél : 01 48 85 34 67 - Fax : 01 48 89 73 29 - email : [agorex@agorex.fr](mailto:agorex@agorex.fr)  
s.a.r.l. au capital de 40.000 euros - r.c.s. : créteil B 478.678.030 - siret : 478.678.030.00026 - a.p.e. : 6920Z

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	546	546		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	4 246	3 757	489	1 502
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	2 214		2 214	2 201
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 007</b>	<b>4 303</b>	<b>2 704</b>	<b>3 703</b>
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	84 300		84 300	41 950
Autres créances	274		274	215
Divers				
Disponibilités	154 995		154 995	209 546
Charges constatées d'avance	750		750	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>240 319</b>		<b>240 319</b>	<b>251 711</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>247 325</b>	<b>4 303</b>	<b>243 022</b>	<b>255 414</b>

**agorex**

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr

## Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	198 595	200 952
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12 063	-2 357
FONDS PROPRES	186 532	198 595
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<b>Découverts et concours bancaires</b>	<b>210</b>	<b>210</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	210	210
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 892	21 036
Dettes fiscales et sociales	33 464	33 623
Produits constatés d'avance	2 925	1 950
<b>DETTES</b>	<b>56 491</b>	<b>56 819</b>
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>243 022</b>	<b>255 414</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Production vendue	348 775	100,00	330 325	100,00	18 450
Autres produits	1		326	0,10	-325
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>348 776</b>	<b>100,00</b>	<b>330 651</b>	<b>100,10</b>	<b>18 125</b>
Autres achats non stockés et charges exte	206 985	59,35	175 531	53,14	31 454
Impôts et taxes	2 011	0,58	2 052	0,62	-41
Salaires et Traitements	107 606	30,85	109 365	33,11	-1 759
Charges sociales	43 223	12,39	45 020	13,63	-1 797
Amortissements et provisions	1 013	0,29	1 039	0,31	-26
Autres charges	1				1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>360 839</b>	<b>103,46</b>	<b>333 007</b>	<b>100,81</b>	<b>27 832</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-12 063</b>	<b>-3,46</b>	<b>-2 357</b>	<b>-0,71</b>	<b>-9 707</b>
<b>Résultat financier</b>					
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-12 063</b>	<b>-3,46</b>	<b>-2 357</b>	<b>-0,71</b>	<b>-9 707</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>					
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-12 063</b>	<b>-3,46</b>	<b>-2 357</b>	<b>-0,71</b>	<b>-9 707</b>
Contribution volontaires en nature					
<b>Total des produits</b>					
<b>Total des charges</b>					

agorex  
associés  
5, rue Jean Monnet  
94130 NOGENT SUR MARNE  
Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29  
agorex@agorex.fr

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SPECT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 243 022 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 12 063 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/06/2018 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**agorex**  
a s s o c i é s  
5, rue Jean Monnet  
94130 NOGENT SUR MARNE  
Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29  
agorex@agorex.fr

## Annexe sur les ressources 2017

RESSOURCES :

Tableau des ressources	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Cotisations forfaitaires	340 775	317 325	315 257
Reversement de cotisations CPA	-61 000	-60 000	-59 000
Autres produits annexes	8 000	13 000	0
Produits financiers	0	0	0
Autres produits d'exploitation perçus	1	326	9
<b>TOTAUX</b>	<b>287 776</b>	<b>270 651</b>	<b>256 266</b>

**agorex**

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	546			546
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>546</b>			<b>546</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 246			4 246
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 246</b>			<b>4 246</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 201	13		2 214
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 201</b>	<b>13</b>		<b>2 214</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 993</b>	<b>13</b>		<b>7 007</b>

**agorex**

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	546			546
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>546</b>			<b>546</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 744	1 013		3 757
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 744</b>	<b>1 013</b>		<b>3 757</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 290</b>	<b>1 013</b>		<b>4 303</b>

agorex

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr

## Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Clients prod.non enc.fact	84 300
<b>Total</b>	<b>84 300</b>

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	200 952
Résultat de l'exercice précédent	-2 357
<b>Total des origines</b>	<b>198 595</b>
Report à Nouveau	198 595
<b>Total des affectations</b>	<b>198 595</b>

**agorex**

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 56 491 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	210	210		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 892	19 892		
Dettes fiscales et sociales	33 464	33 464		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	2 925	2 925		
<b>Total</b>	<b>56 491</b>	<b>56 491</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	19 394
Interets courus a payer	210
Provisions / congés payés	9 714
Charges sur cp	3 400
Fpc	1 423
<b>Total</b>	<b>34 141</b>

**agorex**

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	750		
<b>Total</b>	<b>750</b>		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	2 925		
<b>Total</b>	<b>2 925</b>		

**agorex**

a s s o c i é s

5, rue Jean Monnet

94130 NOGENT SUR MARNE

Tél : 01 48 85 34 67 Fax : 01 48 89 73 29

agorex@agorex.fr